



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-183**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1180326-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : AVENANT 3 AU MARCHE PUBLIC A10-073 RELATIF A LA LOCATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE HUIT SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AVENANT 3 AU MARCHE PUBLIC A10-073 RELATIF A LA LOCATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE HUIT SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Actuellement, la Ville d'Aix-en-Provence met à disposition du public 8 sanitaires autonettoyants aux emplacements suivants :

- Place Jeanne d'Arc
- Espace Cézanne aux allées provençales
- Gare routière
- Parc de la Torse
- Place Romée de Villeneuve (quartier Encagnane)
- Avenue André Magnan (quartier Val St André)
- Place de la Croix Verte (quartier Jas de bouffan)
- Place de la Libération (quartier Luynes)

Ces équipements permettent à la commune de répondre aux attentes en matière d'hygiène et de salubrité publique des usagers de ces importants lieux de vie collective de la Ville.

Ces sanitaires publics sont gérés par la société JC DECAUX FRANCE par le biais du marché public A10-073, notifié le 2 décembre 2010. Le contrat prévoit la location des équipements par la Ville auprès du titulaire, ainsi que les prestations d'entretien et de maintenance associés.

La valeur financière du marché est, dans les conditions initiales (valeur juillet 2010), de 1 744 254 € HT.

Ce marché a fait l'objet de précédentes modifications :

- Avenant n° 1 de transfert du contrat de la Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public (SEMUP) au bénéfice de la société JC DECAUX FRANCE, suite une opération de fusion-absorption, notifié le 30 avril 2012
- Avenant n°2 autorisant le déplacement d'un sanitaire implanté au Parc Rambot vers le Parc de la Torse, notifié le 27 février 2017, portant augmentation de + 0,91 % du prix global et forfaitaire initial

Conclu pour une durée initiale de 10 ans à compter de sa date de notification, le marché doit prendre fin le 2 décembre 2020.

Toutefois, la survenance de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le confinement national, le report du deuxième tour des élections municipales, ainsi que la survenance d'urgences imprévues découlant de la crise sanitaire ont eu pour conséquence de retarder la préparation de l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat à l'issue du marché A10-073.

Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, et afin de limiter la période durant laquelle la commune ne mettrait plus à disposition des usagers ces équipements (l'absence d'équipements sur l'espace public étant la conséquence des opérations de dépose des anciens sanitaires à la fin du contrat actuel, et d'installation des nouveaux sanitaires en début du nouveau marché), il apparaît nécessaire de prolonger de 6 (six) mois la durée initiale du marché A10-073.

Ce délai sera suffisant pour permettre l'organisation de la passation du nouveau marché, et ainsi faire coïncider au plus près les opérations de dépose des anciens sanitaires et d'installation des nouveaux, limitant de fait au maximum la période d'absence de sanitaires publics dans la commune.

Par conséquent, le projet d'avenant n°3, qui vous est présenté, prévoit la prolongation du contrat de 6 mois, ainsi que le paiement d'un forfait complémentaire de 79 764 € HT.

Ce montant est consécutif et proportionnel au prolongement du marché. Il correspond à une augmentation de + 4,53 % du prix global et forfaitaire, ce qui n'est pas de nature à bouleverser l'économie du marché.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°3 au marché A10-073 portant prolongation de la durée du marché pour une période de 6 mois supplémentaires et augmentation du montant du marché arrêtée à la somme de 79 764 € HT ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à la commande publique et à l'optimisation de l'achat public, à signer le projet d'avenant n°3 susmentionné et tout document s'y rapportant.

DL.2020-183 - AVENANT 3 AU MARCHE PUBLIC A10-073 RELATIF A LA LOCATION,
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE HUIT SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN
AUTOMATIQUE - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

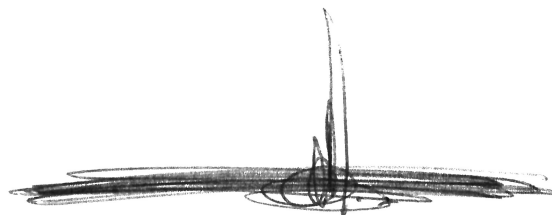
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/10/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00